

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 30 octobre 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

### DÉLIBÉRATION : N° 30-2021

**OBJET ; Acquisition de matériel  
informatique**

**Le 05 novembre 2021  
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

**Présent(e)s :** Mmes DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

**Absent excusé** - Mme BOURGEOIS Coralie

**SECRETAIRE** - Mme DELEZAIVE Renée

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de COX a besoin d'acquérir un matériel informatique dans le cadre de la mise en place du télétravail.

Le montant de l'opération est plafonné à 1066.79 € TTC.

Madame le Maire propose :

- après analyse des différents devis, de retenir l'offre de la société AREMAS INFORMATIQUE pour un montant de 888.99 € HT soit un prix TTC de 1 066.79 €.

Où la présentation du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** l'offre de la société AREMAS INFORMATIQUE pour un montant de 888.99 € HT soit un prix TTC de 1 066.79 €,

**SOLLICITE** le département pour obtenir l'aide au financement,

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

